

NOTE DE CONJONCTURE CORONAVIRUS : Situation géopolitique européenne et ses conséquences sur le marché de l'acier

Après la crise du COVID-19, **le conflit militaire qui s'est ouvert en Ukraine constitue un événement majeur qui aura de fortes conséquences sur les matières premières** et nous avons déjà commencé à ressentir les premiers effets ces derniers jours.

L'ensemble des fabricants de brames, billettes, bobines laminées à chaud et autres (supports permettant de fabriquer notre matière première) se sont brutalement mis hors-marché (aucune cotation en termes de disponibilité, de délai et de prix) pour analyser la situation et mesurer l'impact économique de cette crise. **Certains producteurs sont revenus sur le marché avec des hausses de l'ordre de 300% pour les brames et pour l'instant 50% pour le laminé à chaud.** Le zinc et l'aluminium, servant à revêtir nos aciers, sont à des niveaux historiquement hauts avec 100% d'augmentation à ce jour. Certaines forges révisent leurs contrats en cours avec une surcharge énergie, d'où l'immédiateté des hausses.

Il nous est aujourd'hui impossible d'évaluer l'étendue et la durée des conséquences de cette crise, d'autant plus qu'elle évolue chaque jour un peu plus vers des perspectives inquiétantes.

La Russie est le cinquième plus gros producteur d'acier au monde et les sanctions économiques prises à l'encontre de ce pays font disparaître 80 millions de tonnes du marché.

En outre la Russie alimente en gaz les pays européens producteurs d'acier à un taux variant

de 17 à 80% suivant le pays concerné et l'Ukraine constitue la seconde réserve de minerai de fer au monde. **Les sanctions inédites infligées au premier et la mise à l'arrêt totale de l'économie du second vont également impacter le marché européen.**

Pour certains producteurs européens, la part de leurs approvisionnements provenant de ces deux pays est telle qu'ils sont dans l'incapacité de trouver rapidement des sources alternatives et nous pouvons craindre d'ici quelques semaines des arrêts de production et faire ainsi face à des pénuries.

Les cours du pétrole et du gaz, qui étaient déjà à des niveaux très élevés, continuent d'être sous tension et atteindre des records. **La répercussion sur les coûts de production de tous les acteurs de la filière sidérurgique sera donc forte et durable.**

L'impact sera aussi très sensible sur les autres filières dépendantes du gaz et du pétrole, telles que le transport et de nombreux matériaux de construction.

Les adhérents du GIOFS restent attentifs aux soubresauts du marché et mettent tout en œuvre pour satisfaire le mieux possible leur clientèle dans cette période trouble.

Le GIOFS

Le GIOFS est un groupement d'industriels fabricants de profilés métalliques pour plaque de plâtre, indépendants et à caractère patrimonial. Historiquement reconnus, ils œuvrent pour la défense de la qualité des ouvrages en plaque de plâtre, au sein des différentes commissions techniques et des documents officiels. **Pour en savoir plus : www.giofs.com.**

Les membres du GIOFS :

- > PROTEKTOR
- > PROFILS SUD PYRENEES (PSP),
- > RICHTER SYSTEM,
- > SOCIETE DE PROFILAGE DU POITOU (SPP)





RÉGLEMENTATION > PLAQUISTES

Votre actualité dans les métiers de l'ossature pour plaque de plâtre

La Réglementation Environnementale RE2020 en application depuis le 1^{er} janvier 2022 :

Dès les premières communications concernant la RE2020, le GIOFS a pris conscience de l'importance du caractère environnemental des ossatures métalliques pour plaque de plâtre dans la construction et surtout de l'impact négatif avec l'utilisation de la valeur par défaut en l'absence de fiche FDES dans le calcul de l'ACV (Analyse Cycle de Vie) du bâtiment.

Deux fiches FDES propres aux membres du GIOFS :

Le GIOFS a obtenu en février 2021 deux FDES pour l'ensemble des ossatures métalliques pour plaque de plâtre pour chacun de nos adhérents.

- Les ossatures pour plafonds et contre-cloisons : **fourrures (45 et 47), cornières et lisses (et accessoires associés)** ;
- Les ossatures pour cloisons et contre-cloisons : **montants et rails (du M/R26 au M/R70-40)**.

Elles sont disponibles sur le site de l'INIES, qui est la base nationale française de référence sur les déclarations environnementales et sanitaires des produits, équipements et services pour l'évaluation de la performance des ouvrages.

Qu'est-ce qu'une FDES (Fiche de Données Environnementales et Sanitaires) et à quoi ça sert ? (Définition base INIES) Une FDES est un document normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception.

Chaque fiche donne un certain nombre de renseignements sur les produits, et notamment une valeur « réchauffement climatique » reprenant les émissions théoriques moyennes de CO₂ (en kg), de l'extraction des matériaux jusqu'à la déconstruction des logements, en passant bien sûr par la fabrication des produits et leur acheminement et mise en œuvre sur le chantier.

Fonctionnement de la RE2020 et lien avec les FDES :

Les FDES sont obligatoires pour légitimer des allégations environnementales et répondre aux exigences de la RE2020.

Elles constituent un **outil irremplaçable pour l'évaluation de la performance environnementale des bâtiments**. Ainsi, les constructeurs et bureaux d'études thermiques pourront tenir compte de la **vraie valeur de l'analyse du cycle de vie des ossatures** pour leurs études et ne pas se pénaliser avec une valeur par défaut.

Les constructeurs devront respecter des plafonds de CO₂, qui seront calculés à partir des fiches FDES de tous les matériaux - ou à défaut d'existence de FDES, à partir de valeurs par défaut qui sont très pénalisantes. Toutes ces informations sont issues de la base INIES, et agrégées notamment par les bureaux d'études, qui fournissent aux constructeurs **les notes de calcul** et des services de contrôle sur chantier (pour s'assurer par exemple que les matériaux employés sont bien ceux prévus). Les constructeurs vont probablement faire des choix constructifs leur permettant d'atteindre ces seuils avec un objectif clair d'orienter la construction vers des systèmes plus vertueux, à la fois thermiquement, et en matière d'émissions de CO₂.

Lire et utiliser la fiche FDES

L'unité fonctionnelle (UF) retenue pour nos fiches, est **1 mètre linéaire de profilé « virtuel »**, c'est-à-dire 1 ML d'un mélange entre une fourrure, une lisse et une cornière en plafond par exemple.

Ce choix de FDES « d'ouvrages » regroupant plusieurs produits, permet de garder de la souplesse, tout en permettant aux constructeurs de gagner du temps avec seulement 2 valeurs CO₂. En plafonds et doublages, les accessoires (appuis, chevilles, suspentes, vis, éclisses,) sont aussi pris en compte, toujours dans l'optique de faciliter l'utilisation des fiches et des valeurs pour le moteur de calcul.

Ainsi, **nos profilés « virtuels » en plafond et doublages émettent 1,27 kg CO₂ eq/ml, et nos profilés de cloisons et contre-cloisons (du 26 au 70/40) émettent 1,65 kg CO₂ eq/ml**. A titre de comparaison, la valeur par défaut pour les ossatures sans FDES est 2,23 kg CO₂ eq/ml, soit 75% de plus pour le plafond et 35% de plus pour les cloisons.

PUBLICATION DU DTU 25.41 VERSION 2022 !

Le GIOFS a participé activement à la révision du DTU qui a été publié avec application en février 2022, pour garantir sa vision qualitative des éléments d'ossatures métalliques et des accessoires dans les ouvrages.

Principales nouveautés :

- Imposition d'une inertie minimum pour les montants, en accord avec l'appellation,
- Introduction des cloisons et contre-cloisons avec des plaques BA18 largeur 900,
- Introduction des montants et rails de 125 et 150,
- Augmentation de la hauteur des contre-cloisons sur fourrure jusqu'à 5,3 mètres,
- Augmentation de la portée des plafonds à base de montants.

